

## Conférence téléphonique DGCCRF du 19 mai 2020

### Stagiaires

Il a été noté un infléchissement entre la position que l'administration défendait la semaine dernière sur le lieu du stage pratique d'été et celle qui figure dans sa nouvelle note ([cf. PJ](#)). En effet, dans sa première mouture ([cf. notre message de mardi dernier](#)) l'administration avait acté que tous les stagiaires feraient leur stage dans leur résidence d'affectation.

**Solidaires CCRF & SCL** a, de nouveau, longuement argumenté pour que l'ensemble des stagiaires puissent choisir leur lieu de stage (résidence de stage actuel ou résidence d'affectation) en fonction de leurs aspirations personnelles.

Des frais très importants vont s'ajouter à ceux, déjà non négligeables, que les stagiaires ont engagés depuis la fin d'août 2019 pour les A et la fin septembre pour les B, alors que c'est l'administration qui a décidé de changer les règles du jeu en cours de partie.

Cette instabilité dans le processus d'installation engendre un nouveau stress, en plus de celui lié au COVID 19, et ne génère les meilleures conditions possibles pour débuter leur activité professionnelle.

En effet, les stagiaires auront à peine plus d'un mois pour trouver et s'installer dans un nouveau logement ce qui relève dans la période de déconfinement progressif d'une véritable agilité (pour reprendre la nov langue)!!

### Les réponses de l'administration :

- La liste des postes est en cours de discussion avec les chef-fes de Pôle C. L'auto-affectation est confirmée en dématérialisée pour les A et en présentiel pour les B. Les notes déjà connues serviront à départager les agents qui souhaiteraient obtenir la même résidence. Un médiateur sera proposé aux 2 promotions pour les aider dans l'exercice.
- Si des stagiaires ont des situations personnelles difficiles, autres que celles visées dans la note en PJ, ils et elles doivent le signaler à l'école qui examinera les demandes.
- La formation prise de poste sera bien entendu ouverte aux Contrôleuses et Contrôleurs.
- L'administration a indiqué qu'elle prendra en charge le déplacement pour les Inspectrices et Inspecteurs qui doivent aller sur Montpellier pour rendre les clés de leur logement. De plus, la DG et l'école travaillent sur le document qui leur sera adressé afin de leur éviter d'être verbalisé-es en cas de contrôle lors de leurs déplacements.

### Agents mutés

**Solidaires** incite les collègues qui ont obtenu leur mutation au 1<sup>er</sup> septembre à demander au bureau 2A des attestations (comme celle donnée aux stagiaires) leur permettant de se déplacer pour la recherche d'un logement dans leur nouvelle résidence tant que la notion de déplacement supérieur à 100 km est limitée.

### Inspecteur

L'administration est toujours en attente de la réponse de la DGAFP sur les questions :

- ⇒ Des épreuves qui seront maintenues ou non pour les oraux (à ce stade, c'est l'épreuve de langue qui est en « balance »).
- ⇒ Sur la réduction du nombre de membres du jury.

### Le calendrier

Inspecteurs : oraux 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin.

Ingénieurs : oraux début juillet.

CP et B en A : épreuves écrites en septembre, les dates des oraux ne sont pas encore fixées.

### Prime exceptionnelle

Même si cette prime ne correspond pas aux revendications portées par **solidaires** qui milite pour une revalorisation générale des rémunérations, et afin d'éviter une répartition « à la tête du client·e », **solidaires**, dans la logique qui a prévalu à la DGCCRF depuis 1989 et qui s'est aussi appliquée lors de la revalorisation du régime indemnitaire (dite Benoît Hamon) en 2015, demande qu'une réflexion soit engagée avec les organisations syndicales afin d'appliquer ces mêmes principes pour la répartition de cette prime.

En réponse la Directrice Générale a indiqué que cette prime serait attribuée aux agent·es qui ont eu un surcroît de travail significatif durant la période. Elle a précisé qu'elle ne connaissait pas à ce jour l'enveloppe qu'elle aurait à répartir.

Elle va demander aux directeurs·trices de lui faire remonter les noms des agent·es qui, selon elles et eux, pourraient être attributaire de cette prime et à quel taux (le décret fixant 3 taux).

### Ordonnance congés et RTT

La DG, a communiqué la note d'application relative à l'ordonnance sur les ponctions de jours de RTT et de prise de congés aux agentes et agents de l'AC, du SI, du SNE et de l'Ecole.

Les ASA qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de l'ordonnance sont les ASA « Covid ». Celles qui auraient pu être données pour soins médicaux, naissance, ... ne sont pas à prendre en compte.

### Intervention de l'ordre des pharmaciens sur les contrôles

La DG a indiqué qu'elle avait envoyé un message à l'ordre des pharmaciens et à deux syndicats de la profession pour leur rappeler la légitimité de nos contrôles. Il est toutefois à souligner que des tensions existent par endroit lors des contrôles car les pharmaciens considèrent nos contrôles comme du harcèlement.

Selon l'administration, les choses vont finir par se calmer avec le message envoyé aux professionnels. La solution consisterait pour les agents, à expliquer avec pédagogie, l'objet du contrôle aux professionnels. La Directrice Générale a d'ailleurs précisé qu'il allait falloir adapter notre positionnement à la situation rencontrée lors des prochains contrôles et pour cela des consignes seront données dans chacune des TN redimensionnées.

Compliqué d'être pédagogue quand en face de vous, vous avez des professionnels excédés par le nombre de nos contrôles ou qui reprennent une activité professionnelle après des mois d'arrêt. Facile à dire mais plus difficile à appliquer dans les faits.

### Nouveaux pouvoirs avec gestes barrière

Selon l'Administration, les textes sont en train d'être finalisés. Un avis a été demandé à la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) pour vérifier l'effectivité de notre compétence juridique. La réponse devrait intervenir dans les jours à venir.

Pour la Directrice Générale, il semblerait que le 10° et de l'article L. 3131-15 du code de la santé publique ne soit pas très clair sur notre compétence en matière de contrôle du respect des gestes barrière. Toutefois, selon elle, rien ne s'opposera à ce que celui-ci soit effectué à l'occasion de nos enquêtes sans pour autant qu'il y ait des suites répressives.

**Solidaires** lui a donc demandé ce que l'on devait répondre à nos collègues à qui les hiérarchies locales demandent avec insistance d'effectuer ce type de contrôle ? Certains pôles C étant même persuadés que l'on est compétents...

Il faut attendre la réponse de la DAJ qui ne devrait pas tarder... a-t-elle répondu...

A la demande de **Solidaires**, en raison du manque de temps, les sujets PNE et les CPMM seront abordés lors de l'audio de la semaine prochaine.